

Pôle communication
24 65 42

Mercredi 7 février 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 7 février 2024, a examiné **un** avant-projet de loi du pays, arrêté **un** projet de délibération du Congrès, adopté **quatre** délibérations du gouvernement et **dix** arrêtés et examiné **14** dossiers d'étrangers. Il a également émis **quatre** avis et **trois** rapports.

Avant-projet de loi du pays

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant diverses mesures en matière de régulation des marchés.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Régulation des marchés : les demandes de renouvellement mieux encadrées ».*

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès modifiant la délibération n° 127/CP du 06 octobre 2023 modifiée fixant le régime indemnitaire et la rémunération attachée aux emplois fonctionnels des agents de l'Office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC). Il s'agit de rectifier une erreur matérielle à l'article 1^{er}.

Délibérations du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **trois** affaires.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre ou à présenter des observations au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris et devant le Conseil d'État pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé des transactions et a habilité le président du gouvernement à les signer.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé l'agrément de formation aux premiers secours de l'association de protection civile de Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-13/GNC du 17 janvier 2024 relatif à la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux. Il s'agit d'affecter le bon coefficient pour les actes de rééducation périnéale effectués par les sages-femmes.

Au visa de Gibert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a créé une commission consultative pour la desserte intérieure maritime et aérienne de la Nouvelle-Calédonie et en a désigné ses membres.

La création de cette commission fait suite aux blocages des aéroports de l'île des Pins, de Lifou et de Maré par des collectifs d'usagers, à partir de septembre 2023. Espace de concertation et de discussions, cette commission aura pour objectif de faciliter la communication entre les différents acteurs.

La commission, qui se réunira à minima tous les six mois, est présidée par un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et est composée de 20 membres répartis en trois collèges :

1. autorités coutumières : aires coutumières d'Iaai, de Drehu, de Nengone, de Drubea-Kapumë (Kwenyii) et de Hoot Ma Whaap (Belep) ;

2. institutions :

- le membre du gouvernement chargé des transports ou son représentant ;
- le maire de la commune d'Ouvéa ou son représentant ;
- la maire de la commune de Lifou ou son représentant ;
- le maire de la commune de Maré ou son représentant ;
- la maire de la commune de l'Île des Pins ou son représentant ;
- le maire de la commune de Belep ou son représentant ;

- le maire de la commune de Nouméa ou son représentant ;
- la président de la province des îles Loyauté ou son représentant ;
- le président de la province Nord ou son représentant ;
- le président de la province Sud ou son représentant.

3. collectifs des usagers : un représentant des collectifs d'Ouvéa, de Maré, de Lifou, de l'île des Pins et de Belep.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-23/GNC du 17 janvier 2024 demandant l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité en séance publique d'un projet de loi du pays.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours sur titre avec épreuves pour le recrutement dans le corps des contrôleurs de grade principal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

La date des épreuves écrite est fixée au 22 avril 2024 pour le premier concours et au 23 avril 2024 pour le second concours. Dix postes sont ouverts pour ces concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-3389/GNC du 22 novembre 2023 portant ouverture de concours externes et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Afin que les épreuves des concours territoriaux se déroulent en simultané avec celles du concours national, les dates des épreuves ont été modifiées comme suit :

- 8 avril 2024 pour le second concours externe et le concours interne ;
- 12 avril 2024 pour le premier concours externe.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des sélections professionnelles d'intégration pour l'accès aux grades normaux des corps du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie suivants : cadres techniques (18 postes) et d'exploitation (8 postes), contrôleurs (8 postes), techniciens (11 postes), agents d'exploitation (23 postes) et techniques (8 postes) et préposés à la distribution postale (15 postes).

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gyès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-1509/GNC du 22 juin 2022 fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle (CSEIFOP).

Eddy Siro remplace David Fageau en qualité de représentant titulaire pour la confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie - Force ouvrière (CSTC-FO). Pour la Fédération

des fonctionnaires et ouvriers de la fonction publique et para-publique (la FÉDÉ), Doris Rivière remplace Benoît Lamothe en qualité de membre titulaire.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la SARL BDO Audit en qualité de société d'expertise comptable.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **cinq** autorisations de travail, renouvelé **huit** autorisations de travail et a modifié **une** autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis concernant le projet de décret portant modification des critères d'accès au dispositif de l'article L. 1803-5 du code des transports.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret portant simplification des règles de publicité des actes pris par les communes et leurs groupements.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet d'arrêté portant désignation des représentants des électeurs au sein des commissions administratives chargées de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du Congrès et des assemblées de province et du tableau annexe des électeurs non admis à participer au scrutin.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur les deux propositions de loi du pays modifiant le code minier de la Nouvelle-Calédonie (partie législative).

Communications au président et membres du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis trois rapports concernant les virements de crédits entre chapitres d'une même section des budgets annexe de répartition, de reversement et du budget propre de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2023.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuionon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.